

Critères de segmentation RC Auto

Les critères de segmentation que vous trouverez ci-après sont pris en compte à 2 niveaux par Allianz :

- **Au niveau de l'acceptation des risques** qu'Allianz couvre dans une des 3 catégories de contrats ci-après mentionnés. En d'autres termes, la question qui se pose à l'assureur est: est-ce assurable ou non ?
- **Au niveau de la tarification de ces risques.** Ici, il s'agit de se demander quelle hauteur de prime et quelle couverture il faut prévoir.

Les critères sont pris en compte en fonction des statistiques propres à notre compagnie. Ils peuvent être combinés tant dans le processus d'acceptation que dans le processus de tarification. Ils peuvent aussi jouer en cas d'aggravation du risque.

Ces critères servent à cerner le profil du risque et peuvent mener le plus souvent à une tarification cohérente et dans certains cas à un refus.

Consultez votre personne de contact auprès d'Allianz en cas de question sur leur utilisation.

Voyons les critères pour RC Auto.

L'âge du conducteur principal

Est un critère de tarification. Allianz a statistiquement constaté que la qualité de la conduite varie fortement selon l'âge du conducteur. Les plus jeunes et les seniors coûtent plus cher que les autres conducteurs.

L'adresse du conducteur principal

Est un critère de tarification. L'environnement de vie du conducteur (agglomération/urbain/semi-rural, rural, etc...) a une influence non négligeable sur l'exposition au risque.

Le fractionnement de la prime

Est un critère de tarification. Allianz a statistiquement relevé que le mode de paiement de la prime peut avoir une influence significative sur la sinistralité.

L'âge du contrat souscrit chez Allianz

Est un critère de tarification. Allianz a constaté que l'âge du contrat chez Allianz peut avoir une influence significative sur la sinistralité. La prime de contrats de clients fidèles assurés depuis longtemps chez nous est inférieure à celle de contrats récents.

L'historique de la sinistralité sur les 5 dernières années

Est un critère de tarification. L'existence et le nombre de sinistres antérieurs ont un impact sur le degré de l'échelle Bonus/Malus d'Allianz. Est aussi un critère d'acceptation car une sinistralité significative et les circonstances qui l'entourent (ex: état d'ivresse) peuvent justifier un refus de couverture.

L'ancienneté du permis

Est un critère de tarification. Allianz a statistiquement détecté que l'expérience de conduite du conducteur principal est un facteur réducteur du risque. Ce critère peut jouer dans le calcul du bonus/malus.

L'usage du véhicule privé ou professionnel

Est un critère de tarification. La pratique professionnelle expose l'usager du véhicule à un risque aggravé dont il est tenu compte dans l'échelle Bonus/Malus d'Allianz. Pour l'usage professionnel, le tarif tient compte du fait qu'il s'agit d'un conducteur désigné ou pas.

La profession du conducteur principal

Est un critère de tarification. Le type de profession exercée influence sensiblement tant la manière de conduire que l'exposition au risque. Allianz en tient compte dans

l'établissement de la prime.

Le kilométrage annuel

Est un critère de tarification. Le nombre de kilomètres parcourus en une année détermine l'exposition au risque et la prime reflète cette intensité dans l'usage du véhicule.

Les caractéristiques du véhicule

Sont un critère de tarification. La marque, le modèle, le caractère sportif, la puissance, le nombre de personnes transportées, le taux d'émission de CO2, le type de carrosserie (monospace/MPV, mobil-home, motor-home), le type de carburant et l'âge du véhicule sont autant d'éléments qui induisent largement le comportement du conducteur et ont un impact statistiquement démontré sur la gravité des sinistres.